

(N° 170.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 20 AOUT 1919.

---

### Projet de Loi relatif à la résiliation de certains contrats conclus avant la guerre.

(Voir les n<sup>os</sup> 159, 200, 227, 234, 251, les Ann. parl. de la Chambre  
des Représentants des 9, 16, 17, 29 et 31 juillet 1919, les n<sup>os</sup> 128,  
145 et 167 du Sénat.)

---

#### AMENDEMENT

ART. 7.

Supprimer du texte de l'article 7  
proposé par la Commission les mots :  
*soit la résiliation de leur contrat de  
concession.*

ARM. HUBERT.

ART. 7.

Uit den tekst van artikel 7, voor-  
gesteld door de Commissie, te doen  
wegvallen de woorden : *hetzij de ver-  
breking van zijn concessiecontract.*